

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 4 AVRIL 2011

ETAIENT PRESENTS : M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. SIMONNET
M. BESSON représenté par M. GIRAUD
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : -

M. Bernard GIRAUD, Premier Adjoint, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Mme Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE

- comme représentants de la Ville de Royan au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la démoustication :

Titulaire : M. Bernard GIRAUD
Suppléante : Mme Marie-Noëlle PELTIER

PREND ACTE

- de la fin du détachement de Monsieur Jean-Philippe MARCADÉ, en qualité de directeur de la régie à personnalité morale et autonomie financière "Jardins du Monde",

DESIGNE

- Monsieur Laurent GIRAUD, comme directeur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Jardins du Monde", en remplacement de Monsieur Jean-Philippe MARCADÉ.

DECIDE

- d'approuver le modificatif n° 3 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Jardins du Monde", rectifiant l'article 4, en désignant un membre du conseil d'administration de l'office municipal du tourisme de Royan comme membre du conseil d'administration de la régie et de nommer en conséquence M. Jean-Bernard PRUCENCIO.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de la déclaration préalable aux travaux de construction d'abris de jardins pour les locataires de la résidence Pierre LIS, située rue Roger MOIROUX à Royan, et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

- d'adopter le règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes tel qu'il a été soumis à l'avis de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à établir un arrêté municipal portant adoption de la réglementation de publicité des enseignes et pré-enseignes applicable sur tout le territoire de la commune de Royan.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 30.000 euros (trente mille euros) à l'association Royan Vaux Atlantique Football Club, portant la subvention totale à 60.000 € (soixante mille euros).

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'association Royan Vaux Atlantique Football Club.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer une subvention de 60.000 euros (soixante mille euros) à l'Association les Régates de Royan.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Les Régates de Royan.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 28.500 euros (vingt-huit mille cinq cent euros) à l'Association Echancrures.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Echancrures.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 85.000 euros (quatre-vingt cinq mille euros) à l'Association Générale de Pontailiac.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Générale de Pontailiac.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer les subventions « Scolaire et Formation » 2011 :

○ COLLEGE HENRI DUNANT SEGPA	1 000,00
○ LYCEE CORDOUAN FOYER SOCIO EDUCATIF	1 000,00
○ ECOLE L'YEUSE ELEMENTAIRE	
- Projet pédagogique + Achats de matériels	1 000,00
- Classe de mer	900,00
○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	600,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	350,00
○ ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE	1 000,00
○ ECOLE JULES FERRY MATERNELLE	1 000,00
○ PREVENTION ROUTIERE	500,00
○ LYCEE DE L'ATLANTIQUE – FOYER SOCIO EDUCATIF	1 000,00
○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	1 000,00
○ COMITE D'HYGIENE BUCCO-DENTAIRE DE LA CHARENTE MARITIME	1 285,00
TOTAL	10 635,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- de solliciter du Conseil Général de la Charente-Maritime des subventions pour le soutien au programme culturel de la ville de Royan, notamment dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, pour « Bravo » et « De phare en phare », un amour d'estuaire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- d'approuver la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, organisme national reconnu d'utilité publique permettant, sous conditions et dans le cadre d'une convention, de faire bénéficier des propriétaires d'immeubles, situés dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de Royan, de déductions fiscales et de subventions, pour la réalisation de travaux de restauration extérieure d'édifices non protégés et visibles de la voie publique.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer cette convention,
- d'affecter une somme maximale de 10 000 € par an, pour le fonctionnement de cette convention.

- de désigner comme représentants du conseil municipal au sein de l'association "Comité de Jumelage de la Ville de Royan" :
 - Madame Marie-Noëlle PELTIER
 - Madame Nelly SERRE
 - Monsieur Gérard FILOCHE

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Comité de Jumelage de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer cette convention.

- d'approuver les conventions de prestations de service "accueil périscolaire", à conclure avec la Mutualité Sociale Agricole des Charentes, pour les cinq services d'accueil de loisirs sans hébergement, des secteurs périscolaires municipaux de Jean PAPEAU (anciennement Maine Geoffroy), de Louis BOUCHET, de Jules FERRY, de la Clairière et de l'Yeuse.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ces conventions.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, relative au développement de l'offre de services d'accueil et d'animation des 0-18 ans.

- de confier un mandat spécial à Madame Véronique WILLMANN, Adjoint au Maire en charge des affaires culturelles, du patrimoine et de l'architecture, en vue de participer le mardi 5 avril 2011 à PARIS aux prochaines Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

- d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 19 h 45

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Bernard GIRAUD